

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 25 avril 2015

Rapport présenté par le Président JEAN ROLAND BARRERE



Monsieur le Préfet,

Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les Présidents d'ACCA,

Chers Amis chasseurs,

C'est toujours avec un immense plaisir que je vous retrouve tous, aujourd'hui rassemblés pour la deuxième année consécutive dans ces arènes couvertes de Pontonx qui sont le symbole de notre combat permanent pour sauvegarder notre culture et notre identité, plus que jamais mises à mal par une frange de la population qui est contre tout et qui semble être plus entendue que nous. Je vous affirmais l'an dernier que j'avais perdu ma langue de bois, mais malheureusement je dois vous avouer que ma voix semble inaudible et que notre passion s'embourbe tous les jours un peu plus.

Les voyages à Paris, avec nos dossiers parfaitement crédibles, tant sur le plan technique que scientifique, sont inutiles, car je me demande si nous sommes écoutés !

En tous cas nous ne sommes pas entendus...

J'ai l'intime conviction que l'on nous promène et que l'on cherche à gagner du temps pour ne rien faire ...en attendant que les actions sur le terrain de nos détracteurs finissent par démobiliser tout le monde.

Il nous a été affirmé à plusieurs reprises que nos demandes de dérogation ne pouvaient se régler que sur le plan politique. Qu'attend l'État ?

Quelle action doit-on monter pour qu'un signal positif nous soit donné ?

Doit on se révolter comme les bonnets rouges bretons qui ont obtenu une marche arrière de notre ministre de tutelle sur l'écotaxe que tous les français vont devoir assumer fiscalement ?

Ou tout simplement interdire l'accès à la propriété privée que l'on qualifierait de zone à défendre ?

L'État Français doit nous entendre avant qu'une action irréparable soit commise...

C'est d'autant plus frustrant que l'ensemble de nos parlementaires nous soutient sans relâche. Je les remercie sincèrement.

Nous ne demandons pas l'impossible et ça ne coûte rien au contribuable :

Pour l'ortolan : dérogation à des fins scientifiques jusqu'à la fin de l'étude menée avec le Muséum en 2016,

Pour les pinsons : dérogation comme le stipule la directive 79/409, car rien ne s'y oppose.

Pour l'alouette, nous devons assurer une vigilance particulière pour la chasse aux pantès et aux matoles car nous avons appris qu'une étude a été lancée par le ministère de l'environnement, avec le muséum et l'ONCFS sur les populations dont nous ne connaissons pas la portée...et en coulisses il se murmure qu'une diminution de nos quotas serait envisagée... Pour l'instant nous n'arrivons pas à obtenir ce rapport qui doit être analysé par le GEOC (Groupe d'Experts sur les Oiseaux et leur chasse).

C'est aberrant de voir l'acharnement avec lequel nous sommes traités tant sur notre culture que sur notre façon de vivre .

Nous avons vécu un début d'année dramatique avec le terrorisme dans notre pays, des engagements fermes ont été pris par nos dirigeants, malheureusement nous, les chasseurs, sommes victimes d'attaques écoterroristes de l'ALF (organisation d'extrémistes à la cause animale). Deux fédérations viennent d'être victimes de dégradations importantes sur leurs locaux : la fédération des chasseurs de l'Oise et plus récemment celle de Seine et Marne. Nous déplorons également la dégradation de deux palombières en Gironde...

Quand les autorités vont elles interdire ces associations comme celle du CABS qui annonce sur son site sa venue dans notre département et qui procède à la destruction de nos chasses traditionnelles sur nos propriétés ?

Les menaces sur le patrimoine culturel des chasses traditionnelles se font de plus en plus ténues avec l'adoption en première lecture de la loi Biodiversité le 19 mars dernier par 8 voix sur 13 députés présents à l'Assemblée Nationale, ce qui est, pour moi, un déni de démocratie, car seulement 2, 25 % des députés étaient présents ce jour là...

Parmi les points négatifs nous constatons que :

- L'article supprimant la chasse à la glu a été voté.

- L'article élargissant les principes de la directive oiseaux (périodes de chasse) aux mammifères non soumis à un plan de chasse ou qui ne sont pas nuisibles a été voté. Cela vise notamment la période complémentaire de chasse du blaireau.
- L'amendement concernant le nombre de représentants des intérêts cynégétiques, qui passe de 11 à 9, au sein du CA de l'ONCFS a été voté. Les collectivités n'y sont pas intégrées.
- Tous nos amendements visant à inscrire dans la loi de nouveaux principes pour valoriser les usages ont été refusés, avec avis négatif de la ministre.
- L'amendement visant à conditionner la signature d'obligations réelles environnementales à l'accord écrit de tous les détenteurs de droits sur le fonds a été refusé.

Quelques points positifs cependant qui restent à confirmer:

- L'article adopté par la Commission du Développement durable de l'Assemblée Nationale relatif à la sensibilité des animaux sauvages a été supprimé.
- L'article adopté par la Commission du Développement durable créant un nouveau motif de protection des espèces a été supprimé.
- L'ONCFS et l'ONF ne sont pas intégrés dans l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB).
- Le rattachement d'un établissement public comme l'ONCFS ou l'ONF à l'Agence Française de la Biodiversité ne pourra se faire qu'avec une majorité des 2/3 du CA de l'établissement.
- La liste des espèces gibiers ne sera pas fixée par le ministre après avis du Muséum et de l'Agence Française de la Biodiversité.
- Les amendements visant à interdire la chasse le dimanche et la chasse de nuit ont été écartés.
- La chasse et la pêche ne figurent pas sur la liste nationale des activités potentiellement perturbantes qui doivent faire l'objet d'une étude d'incidences Natura 2000.
- Ce n'est que la première lecture mais ça donne le ton et ça interpelle sur la volonté de nos détracteurs de nous nuire. Nous serons vigilants pour la suite en souhaitant que nos parlementaires s'investissent en notre faveur pour contrer ces évolutions...à commencer par le Sénat prochainement.

Comme vous le constatez tous les jours, le monde change, la chasse, doit elle aussi évoluer.

Les trois lois donnent le ton :

- La **loi d'avenir agricole** qui a été votée,
- La **réforme territoriale** qui est en œuvre sans que nous en connaissions réellement les contours et qui fera passer notre belle région de 5 à 12 départements avec obligation pour la fédération régionale des chasseurs de suivre, ce qui compliquera davantage nos relations compte tenu de l'éloignement. Nous y travaillons au niveau National et nous nous sommes déjà réunis une fois à Bordeaux pour faire connaissance. Avec un potentiel de 220 000 chasseurs et 180 collaborateurs nous serons une des toutes premières fédérations régionales de France.
- La **Loi Biodiversité** dont je viens de parler.

Ces lois reflètent de nouveaux risques pour la chasse : nous avons des « ennemis » bien identifiés que nous connaissons sur le terrain politique et judiciaire, nous devons gérer désormais des risques périphériques qui ne sont pas notre cœur de métier, mais qui devront le devenir...

La mise en œuvre de la nouvelle PAC nous pose problème avec ses contraintes environnementales lesquelles, selon nous, privent la faune sauvage de ressources alimentaires pour la période d'hivernage. La destruction des semis enherbés au printemps nous semble en contradiction totale avec les mesures annoncées...Un broyage fin sous cueilleur des chaumes de maïs était largement plus bénéfique tant au niveau écologique qu'agronomique.

Notre demande d'évolution de l'arrêté du 1 août 1986 afin d'obtenir enfin la possibilité d'utiliser la chevrotine est toujours en cours et devrait être à l'ordre du jour d'un prochain CNCFS. Je reste très vigilant car nos détracteurs se situent dans le monde cynégétique et n'ont rien compris à nos besoins. De plus je peux affirmer que de nombreux accidents mortels auraient pu être évités si son utilisation était possible dans des conditions encadrées... Ces gens méritent d'être poursuivis pour entrave à la destruction d'animaux nuisibles et mis en demeure de payer les dégâts de gibier à notre place...

Le dossier nuisibles est de nouveau à l'ordre du jour cette année avec le renouvellement de la liste des animaux classés. Seuls le renard, la fouine et la corneille seraient retenus pour notre département. La pie ne serait pas classée car cette espèce est chassable ce qui est une grave erreur d'appréciation car elle porte atteinte à la faune sauvage en détruisant les nids et les jeunes poussins de façon importante qui ne peut pas être évaluée en Euros car la nature ne porte pas plainte... mais il convient d'en tenir compte. Nos voisins ont été beaucoup plus judicieux que nous...Je précise que ce sont les services de la DDTM qui portent ce dossier et n'ont pas suivi l'avis favorable de la commission... Un recours devant le tribunal administratif s'imposera à notre avis.

En conséquence, à compter du premier juillet prochain, vous ne pourrez donc plus piéger cet oiseau...

Autre dossier qui nous préoccupe l'arrivée potentielle de parcs éoliens dans la région et plus particulièrement dans le département. Si nous ne sommes pas foncièrement contre les énergies renouvelables, solaire, méthanisation...nous ne voyons pas arriver les éoliennes d'un bon œil sur notre territoire. En effet malgré la puissance de communication des porteurs de projets avec le mirage de l'argent facile, le danger que représentent ces installations est sous-jacent. Le Danemark, pionner dans cette technologie arrête la totalité des constructions car cette énergie serait dangereuse pour la santé humaine et animale. Les infrasons feraient subir à ceux qui y sont exposés pas mal de troubles : du sommeil, des maux de tête, des difficultés de concentration, des nausées, etc...

Il semble que l'Allemagne soit aussi sur le reculoir. Les États Unis auraient arrêté.

Je ne vais pas rentrer dans le débat aujourd'hui mais sachez que nos amis de la Dordogne y sont confrontés et que vendredi dernier un débat a eu lieu à Périgueux, en marge de l'assemblée générale de la fédération des chasseurs, débat qui a fait ressortir le rejet total de la part des habitants concernés par ces implantations et surtout des chasseurs.

Je peux vous dire que lorsque les porteurs des projets ont soulevé la possibilité de compensation ce fut un tollé général...Comment les palombières peuvent être compensées ?

Notre région est le couloir d'une multitude d'espèces qui migrent et qui seraient victimes des pales de ces engins...il nous a été souligné par les porteurs du projet que cette mortalité ne serait pas importante en la comparant à la chasse pour les espèces chassables, ce qui est parfaitement intolérable...

Je pourrai encore aller plus loin en évoquant la pollution du sol avec les blocs de béton qui resteraient durablement enfouis en fin de vie des installations...etc...

L'épisode OIES de février dernier :

Les chasseurs de gibier d'eau ont pu profiter d'une dizaine de jours supplémentaires pour chasser les oies (lorsqu'elles passent!) grâce à un communiqué de la ministre de l'environnement qui demandait aux agents de l'ONCFS de ne pas intervenir durant cette période...

Cette mesure fût prise grâce à la pression de nos parlementaires du groupe chasse alors que la FNC avait souhaité une dérogation.

Les chasseurs ont demandé l'élaboration d'un plan de gestion international de l'oie cendrée car cette espèce présente dans les pays voisins, notamment aux Pays-Bas, mais aussi en Belgique, en

Allemagne et depuis peu, et nous en avons la preuve, en Norvège. L'oie cendrée cause d'importants dégâts aux cultures, source de conflits avec les agriculteurs mais également source de dépenses exorbitantes pour l'Europe en raison des indemnités. (23 millions d'euros, rien que pour les Pays-Bas en 2013).

Ainsi, bientôt en Europe tous les pays pourront détruire les oies toute l'année, mais la France traversée par cette espèce, elle, ne pourrait pas la chasser, ne serait-ce qu'une décade en février ? Lamentable, autant qu'incompréhensible et nous pensons que la solution est là, dans une dérogation permettant à la France de participer à un plan de gestion international de l'oie cendrée et puisqu'il s'agirait de régulation, alors nous estimons que la date du 20 février serait la bonne date, compte tenu de la fermeture d'autres espèces migratoires ce jour-là (palombe, grive, bécasse,...)

La mise en place d'une commission parlementaire chargée de trouver une solution juridique légale.

Pour nous, cette commission ne doit pas être un vœu pieux mais au contraire, la réalité d'une prise de conscience de nos élus pour trouver, face à ce problème récurrent de la chasse des oies cendrées en février, une réponse juridique légale et non attaquable en Conseil d'Etat.

Cette commission semble-t-il serait rattachée à la commission « Développement Durable », serait pluraliste, composée proportionnellement de 7 députés de la majorité et de 7 députés de l'opposition, normalement tous issus du groupe chasse à l'Assemblée Nationale. Elle devrait être présidée par Philippe Plisson, qui lui donnera les objectifs rapidement, sera co-présidée par le Député-Maire du Touquet, M. Fasquelle, et le rapporteur devrait être M. Gessou de l'Assemblée Nationale.

D'après nos renseignements Philippe Plisson et Jean Francis SEGUY, président des sauvaginsiers d'Aquitaine, auraient reçu l'engagement du Président de l'Assemblée Nationale, M. Claude Bartolone pour la mise en place rapide de cette commission. En effet, elle devrait se réunir pour la première fois, début mai et c'est une bonne chose.

ALCA TORDA

Notre centre de sauvegarde de la faune sauvage a acquis une notoriété Nationale non seulement par rapport aux soins aux animaux et oiseaux blessés mais également aux oiseaux saisis tant par les agents de l'ONCFS que par les douanes qui permet de les accueillir dans l'attente des décisions de justice. Un stage vient d'ailleurs de s'y tenir animé par Jérôme Pensu et destiné aux brigades de l'ONCFS spécialisées. J'en profite pour remercier Jérôme pour son implication et lui souhaite bon vent dans la réalisation du BIOME qui devrait voir le jour sur l'ancien site du parc d'élevage qui lui sera loué.

La fédération des chasseurs remplit sa mission sociale en formant trois jeunes qui bénéficient de contrats d'avenir et deux en service civique.

Je remercie très sincèrement les services du conseil général, de la mission locale et de la préfecture qui nous apportent leur soutien dans cet engagement.

J'associe à la qualité de nos travaux, à la réalisation de nos objectifs, tous les bénévoles qui œuvrent à nos côtés ainsi que l'ensemble des personnels qui remplissent leurs missions avec abnégation.

Je sais pouvoir compter sur vous tous pour défendre notre art de vivre qui fait partie de notre ADN, défendons la chasse qui doit être une et indivisible. La chasse fait partie de notre culture rurale et nous y sommes viscéralement attachés. Personne n'a le droit de nous en priver d'autant que sans nous la régulation et la maîtrise des espèces seraient catastrophiques.

Souhaitons qu'enfin les paroles de notre premier ministre soient suivies d'effets qu'il entende nos doléances et qu'il les réalise enfin!

Pour finir je reprendrai la phrase prononcée il y a deux ans par Monsieur Henri EMMANUELLI qui est plus vraie que jamais :

« J'entends le même discours qu'avec le précédent Gouvernement...ça m'inquiète ! Il y en a marre des Gouvernements qui font des discours d'évitement. »

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 25 avril 2015

Rapport de Trésorerie présenté par Monsieur François

DUSSARPS



Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Maire de PONTONX,

Mesdames, Messieurs, mes chers amis,

Comme chaque année, je vais vous présenter les résultats financiers pour l'exercice 2013/2014 ainsi que le budget étudié et voté par le Conseil d'Administration, que nous soumettrons à votre approbation.

La santé financière de la Fédération Départementale des Chasseurs des LANDES reste satisfaisante, mais demande une gestion rigoureuse.

ACTIF	30/06/2014	30/06/2013	PASSIF	30/06/2014	30/06/2013
Immobilisations corporelles	1 465 887 €	1 527 006 €	Capitaux	2 573 829 € <small>Général : -175 284€ Dégâts : - 407 379€</small>	2 694 599 €
Stock	82 224 €	414 550 €	Subvention d'investissement	543 269 €	594 173 €
Créances	154 641 €	282 644 €	Provisions	539 681 €	506 219 €
Valeurs mobilières de placement	504 669 €	504 669 €	Dettes à court terme	446 892 €	443 940 €
Disponibilités	1 896 252 €	1 510 063 €			
TOTAL	4 103 673 €	4 238 933 €	TOTAL	4 103 673 €	4 238 933 €

Le bilan simplifié au 30 juin 2014 fait apparaître les éléments suivants :

A l'actif :

Vous pouvez constater une diminution de la valeur des immobilisations corporelles du fait des amortissements de la campagne, il y a eu quelques investissements au cours de cette année : L'achat de 2 fusils semi automatique pour la formation au permis de chasser, la réparation du chauffage du siège social à PONTONX et le remplacement d'un onduleur protégeant les ordinateurs.

Concernant le stock des faisans du PARC, la variation est très basse, en raison de la fermeture du parc, il n'y avait pratiquement plus de faisans au parc lors de l'inventaire au 30/06/2014.

Les Valeurs Mobilières Placement restent inchangées.

Au passif :

Les réserves d'un montant de **2 573 829 €** ont diminué du fait du résultat déficitaire de 2013/2014 notamment dû à la fermeture du PARC et du montant des DEGATS.

Ces réserves comprennent :

- ✓ Les capitaux propres ;
- ✓ L'affectation du résultat de l'exercice de chaque année.

Le résultat global 2013/2014 est de - **582 663 €**, résultat qui sera commenté par établissement et que nous vous proposerons d'affecter aux réserves de la Fédération.

Les subventions d'investissement ont diminué.

Les provisions ont légèrement augmenté.

Les dettes ont augmenté en raison du montant important des dégâts sur maïs semence survenus au semis 2014.

Le résultat général comprenant le parc d'élevage et le centre de sauvegarde de la faune sauvage Alca Torda à fin juin 2014 vous est présenté à l'écran :

Produits d'exploitation	2 954 660,81 €
Cessions et production immobilisée : VENTES	405 956,56 €
Subventions de fonctionnement : 4€ ETAT	126 243,50 €
Subventions pour travaux effectués	418 227,66 €
Adhésions 2013/2014	2 087 743,77 €
Production stockée : faisans au 30/06/2014	-349 847,60 €
Produits financiers : intérêts livrets	33 885,24 €
Produits exceptionnels : vente véhicules	21 637,48 €
Transfert de charges : IJ, aides, charges dégâts	138 333,47 €
Reprise sur provisions : annulation perte faisans	72 480,73 €
Charges d'exploitation	3 129 944,88 €
Achats	240 028,66 €
Services extérieurs : entretiens	621 763,37 €
Autres services extérieurs : intérim, déplacements, frais AG, frais postaux/télécom...	535 660,01 €
Impôts et taxes : taxes sur salaires, fonciers	78 442,51 €
Frais de personnel	1 117 411,19 €
Autres charges de gestion courante : actions cyné, rbt divers	326 296,79 €
Charges exceptionnelles : subventions diverses	15 758,22 €
Dotations aux amortis et provisions : dotations des investi	194 584,13 €
Résultat de l'exercice	-175 284,07 €

Compte général (Fédération, Parc et Alca Torda) : - 175 284.07 €

Par rapport aux réalisations 2012/2013, le résultat a diminué de 154 323 € du fait, entre autre, de la diminution du nombre de permis mais aussi de la fermeture du PARC D'ELEVAGE.

Comme chaque année malheureusement, Je tiens à vous alerter sur la diminution chronique du nombre de chasseurs en 2014/2015 : **22 700** contre 23 089 en 2013/2014, **soit 389 en moins (ok au 8/04/2015)**.

Concernant le devenir du terrain du parc d'élevage à POUYDESSEAUX, fermé depuis le 30 septembre 2014, nous avons signé fin 2014 une promesse de bail emphytéotique, avec un espoir de louer ce terrain de 23 ha dès 2017.

De plus, en, fonction des différentes offres que nous aurons, nous envisageons de vendre du matériel du parc d'élevage dans les mois à venir : agrainoirs, abreuvoirs, nourrisseurs, radians, etc.... Si vous êtes intéressé, vous pouvez prendre contact auprès de la Fédération à PONTONX.

Le **résultat DEGATS** à fin juin 2014 vous est ensuite présenté à l'écran :

Produits d'exploitation	697 271,00 €
Plan de chasse : vente de bracelets	348 907,07 €
péréquation nationale grand gibier FNC	60 751,45 €
reprise dégâts provisionnés de 2009 à 2013	285 092,91 €
Produit de gestion courante	1 510,65 €
Remboursement frais réunion	1 008,92 €
Charges d'exploitation	1 104 650,38 €
Indemnisations RECOLTE 2013 et dégâts antérieurs	406 770,72 €
Frais plan de chasse : achat bracelets	22 088,11 €
Agrainage printemps 2014	52 633,59 €
Services extérieurs : frais kms techniciens	27 308,37 €
Autres services extérieurs : vacances estimateurs privés	62 710,84 €
Impôts et taxes : taxe sur salaires	8 736,02 €
Frais de personnel	116 960,34 €
Autres charges gestion : culture de dissuasion	40 159,35 €
Charges sur exercice antérieur	0,00 €
Dotations aux provisions/indemnisations SEMIS 2014	367 283,04 €
Résultat de l'exercice	-407 379,38 €

Compte dégâts de gibier : - 407 379.38 €

Pour combler le déficit, une contribution de 18 € est nécessaire et vous sera proposée.

Le montant total des dépenses s'élève à 1 104 650.38 € comprenant :

- Indemnisations pour cette saison 2013/2014 : 406 770.72 € correspondant à la récolte 2013 et au règlement des dégâts des exercices antérieurs ;
- Frais afférents au fonctionnement de ce service : 697 879.66 €

Ces frais comprennent :

- Les bracelets plan de chasse (chevreuil, cerf et biche) : 22 088.11 € ;
- L'achat de maïs pour l'agrainage du printemps 2014 : 52 633.59 € ;
- Les frais kilométriques des techniciens pour les travaux liés aux dégâts : 27 308.37 € ,
- Le paiement des estimateurs privés départementaux : 49 297.23 €
- Les frais d'acte et de contentieux : 9 053.20 €
- Le personnel affecté au service DEGATS (Techniciens + service administratif) :
 - ✓ Taxe sur les salaires : 8 736.02 €
 - ✓ Salaires bruts et charges : 116 960.34 €
- Les cultures de dissuasion effectuées par les ACCA : 40 159.35 €
- Les frais postaux, de téléphone et financiers : 4 360.41 €.
- La provision relative aux dégâts survenus au semis 2014 : 367 283.04 €

Les recettes s'élevant à 697 271 € comportent :

- la contribution plan de chasse : 348 907.07 € de vente de bracelets
- la péréquation nationale grand gibier : 60 751.45 € calculée en fonction de la prévention réalisée dans chaque département. Cette recette provient d'une quote-part du timbre grand gibier payé par les permis nationaux et reversée par la FNC.
- La reprise des dégâts provisionnés de 2009 à 2013 : 285 092.91 €

Venons-en maintenant aux propositions de **budgets pour 2015/2016** :

Budget général :

Produits d'exploitation	2 718 738 €
Cessions	40 500 €
Subventions de fonctionnement et exploitation	384 000 €
Adhésions 2015/2016	2 153 538 €
Produits financiers	33 000 €
Transfert de charges	107 700 €
Charges d'exploitation	2 576 850 €
Achats	130 850 €
Services extérieurs	481 400 €
Autres services extérieurs	502 600 €
Impôts et taxes	76 000 €
Frais de personnel	930 300 €
Autres charges de gestion courante	318 700 €
Charges exceptionnelles	1 500 €
Dotations aux amorti et provisions	135 500 €
Résultat budgétaire	141 888 €

Nous vous le proposons avec un résultat positif dû à une maîtrise des dépenses engagées.

Le budget fédération a été établi sur la base de 22 500 chasseurs.

Le prix du timbre est augmenté de 1 euros en tenant compte d'une inflation de 0,80 %, soit 89 € prix de l'adhésion 2015/2016 qui sera proposé au vote, **bien que l'inflation et la perte de chasseurs nécessiterait une augmentation de l'ordre de 5 € pour compenser le manque à gagner.**

Budget parc :

L'activité du parc est désormais close depuis le 30/09/2014 ; aucun budget ne vous est donc présenté pour 2015/2016.

Budget dégâts :

Produits d'exploitation	627 475 €
Plan de chasse	340 000 €
Quote part nationale TGG	60 000 €
Contribution dégâts prévisionnelle	227 475 €
Charges d'exploitation	627 475 €
Indemnisations et prévention	375 000 €
Services extérieurs	40 650 €
Autres services extérieurs	48 825 €
Impôts et taxes	8 000 €
Frais de personnel	120 000 €
Autres charges de gestion	35 000 €
Résultat budgétaire	0 €

Pour être équilibré, le budget DEGATS prévoit une contribution variable de 227 475 euros.

Pour le Conseil d'Administration, l'idéal serait de ne pas être contraint d'appliquer cette contribution variable et, pour cela, il faut absolument diminuer les dégâts, puisque le législateur laisse à la charge des Fédération de chasseurs la mission d'indemniser ces préjudices.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur le commissaire aux comptes pour son rapport annuel.

Fédération Départementale des Chasseurs des Landes

Assemblée Générale du 25 avril 2015

Rapport du Secrétaire Général André LAILHEUGUE



Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Maire de Pontonx sur Adour,
Mesdames, Messieurs, mes chers Amis,

L'actualité Fédérale de l'année écoulée a une nouvelle fois été riche. A l'accoutumée, je vais tenter de vous la synthétiser de la manière la plus fidèle possible, sans qu'elle vous soit indigeste à cette heure avancée de la matinée.

J'ai pu lister ainsi 17 sujets sur lesquels un retour d'information me paraît intéressant dans votre parcours de responsable cynégétique Landais. Ne vous inquiétez pas, cela fait maintenant 5 ans, que je réduis la durée de mon intervention, et celle-ci n'échappera pas à la règle.

J'introduirai mon rapport par l'application du nouveau **Schéma départemental de gestion cynégétique**, rentré en application depuis le 17 juillet 2004. Ce document opposable à tous les chasseurs s'est vu renouvelé dans un débat vif, parfois serré, mais dans tous les cas, je pense pouvoir dire dans la concertation. Nous savons, je sais, que certaines des mesures relatives à la sécurité ont pour conséquence une diminution de l'efficacité des battues, du moins dans certains endroits, là où le gasoil était apparemment moins cher... N'y voyez aucune allusion ...

Je répète une nouvelle fois, cette tribune est une bonne occasion pour le faire, que la Fédération n'est absolument pas à l'origine de ces nouvelles contraintes. Mais pour autant, la triste expérience acquise ces dernières années fait que nous validons sans retenue cette nouvelle formulation, qui finalement diffère assez peu de la précédente si vous avez la curiosité de relire le schéma antérieur.

Malgré tout, ces 8 derniers mois d'application n'ont pas laissé transparaître de dispositions réellement bloquantes. Ce n'est peut-être pas totalement étranger à ce qui correspondait ici à mon second sujet, **les formations sur la sécurité**.

La Fédération se donne la durée du schéma pour former ou reformer tous les responsables cynégétiques des Landes, chefs de ligne, chefs de battue, Présidents, chasseurs volontaires, à une formation très complète sur la sécurité en battue collective. A la date d'aujourd'hui, ce sont déjà 2 500 chasseurs qui ont participé aux réunions de sécurité réalisées par le service technique fédéral. Ces réunions ont débuté après la présentation officielle de la dite formation aux autorités départementales le 28 novembre dernier. J'en profite pour rassurer Frédérique Porterie, procureur de la République de Dax sur cette journée, Idoine était bien présente !

De plus, en collaboration avec notre administration, la fédération a réalisé une séance spécifique pour l'ensemble des lieutenants de louveterie landais. Ainsi, un seul discours est dispensé sur ce thème dans le département. La chasse est et doit rester un loisir. Nous comptons sur vous pour sensibiliser vos chasseurs et faire en sorte que tout comportement inapproprié soit relevé. Une fois informés, grâce à un rapprochement très constructif avec les parquets de Dax et Mont de Marsan, nous pourrions proposer à ces personnes une session de mise à niveau afin qu'ils comprennent la raison de ces règles de sécurité, pour eux mêmes et les autres usagers de la nature.

Dans ce contexte que je reconnais aisément difficile pour les bénévoles que vous êtes, la fédération développe son ingénierie pour vous aider dans la gestion de votre territoire. C'est le 3ème point que je voulais souligner: **le service rendu à l'ACCA**.

Vous avez été très nombreux à bénéficier du support informatique cartographique de la Fédération pour la mise à jour de votre territoire, le dossier de déplacement d'une réserve, la mise à disposition de cartes à différents formats pour la préparation de vos traques et j'en passe. Grâce aux différents partenariats que nous avons pu nouer en tant qu'association, nous pouvons vous aider dans bon nombre de vos démarches administratives. Ces services là vous sont ouverts et offerts. Nous avons amélioré nos capacités de services, alors surtout n'hésitez pas à en profiter.

La question de l'**ingénierie** départementale m'amène naturellement à insister sur la nécessité de disposer d'une argumentation technique et scientifique au sein même de la Fédération afin de défendre vos intérêts. Je peux évoquer ici les chasses culturelles, avec la défense de la pratique de la chasse aux alouettes aux pantons. La Fédération des Landes reste une locomotive pour l'étude régionale avec déjà plusieurs publications. Il convient de rester très vigilants sur cette chasse, le président développera dans son rapport. C'est la science qui vous permet désormais tous les ans de chasser la palombe jusqu'au 20 février, dispositif désormais étendu à l'ensemble des

départements. Et sans la science, j'imagine que notre dossier endémique de l'ortolan et des pinsons serait clos. C'est pourtant cette science qui nous permet d'avoir de l'espoir devant le militantisme violent des activistes divers, devant l'hypocrisie de certaines associations et puis-je dire devant l'inertie de notre Ministère? Notre fédération doit être présente sur ces différents fronts.

La science peut servir aussi de perspective. Mon cinquième point traitera non pas du passé mais de l'avenir car il me semble impossible de vous passer sous silence le **projet caille des blés**. Souhaitée par le conseil d'administration et en se basant sur diverses expériences, une étude d'envergure accompagnée de propositions concrètes sera réalisée tout au long de cette année 2015. La Fédération a la chance de pouvoir s'appuyer sur un excellent réseau de Lycées et d'Universités qui souhaitent faire travailler leurs étudiants sur nos sujets. Une première phase d'enquête administrative est déjà en cours et certains d'entre vous ont reçu un petit questionnaire très simple sur cette espèce. Nous comptons sur vous pour y répondre, même si j'ai pu constater que vous avez déjà été très nombreux à répondre. La seconde phase de ce travail consistera à échantillonner les territoires ce printemps et ce début d'été afin d'évaluer la présence de la caille des blés et les habitats préférentiels. L'analyse de ces données devrait nous permettre d'identifier des milieux privilégiés et ainsi proposer en collaboration avec nos partenaires agriculteurs des mesures simples pour conserver les oiseaux jusqu'à leur départ en migration. Cette opération connaît un réel succès dans le Tarn et Garonne pour ne citer que ce département. Ce travail est à replacer dans une politique générale de promotion du petit gibier, notamment en direction des jeunes chasseurs, car vous le savez mieux que moi, nous sommes avant tout des chasseurs de petit gibier et de migrateurs. J'espère très sincèrement que nous pourrons avancer sur ce projet aux côtés du monde agricole.

Les actions de la Fédération à l'image de ce projet caille sont multiples, variées et cela nécessite de construire des **partenariats** solides avec des organismes ou institutions sur lesquels nous pouvons nous appuyer. Je souhaite dans mon 6ème point remercier et valoriser la collaboration que nous entretenons avec ces derniers. En effet, votre fédération est reconnue nous pouvons dire au niveau national pour son implication dans la préservation des zones humides. Ce travail colossal n'est possible qu'avec le soutien sans faille du Conseil Général des Landes avec qui nous avons la chance de travailler sur d'autres thématiques. Bien entendu le Conseil Régional contribue activement à ce programme ainsi que l'Agence de l'Eau Adour Garonne, partenaire privilégié que nous sollicitons beaucoup, mais qui répond présent. J'imagine en raison des actions accomplies et du bénéfice environnemental créé.

Il serait trop long d'expliquer toutes les conventions que nos services font vivre dans l'intérêt des habitats, mais n'oublions pas le Conservatoire des Races d'Aquitaine avec qui nous travaillons sur le sauvetage de la vache marine, A'liénor et CDC biodiversité dans le cadre des mesures compensatoires de l'A65, le Réseau de Transport D'électricité (RTE) avec une première mesure réalisée sur Saint-Perdon, le Civam-Bio des Landes avec le programme haie, les universités que j'ai citées tout à l'heure, et bien entendu vous, ACCA et associations spécialisées landaises avec qui nous construisons notre avenir. Il est je pense important de saluer ce travail de collaboration que je trouve exemplaire, et qu'il me soit permis ici de remercier publiquement tous ces organismes dont beaucoup sont présents aujourd'hui.

Mes chers amis, je voulais dire maintenant un mot sur la gouvernance de vos associations, les **ACCA**. Nous constatons au travers de notre société contemporaine que le paysage du bénévolat se transforme. Nous savons, très objectivement, que certains d'entre vous connaissent de réelles difficultés pour maintenir simplement la structure associative. Nous savons également que présider une ACCA n'a rien d'une sinécure à plusieurs égards, alors que nous sommes tous conscients de la chance que nous avons de disposer cette structuration pour nos territoires de chasse. Comme cela vous avez déjà été présenté, les nouvelles dispositions législatives vous permettent de fusionner entre ACCA. En 2014, notre département a donc créé sa première AICA par fusion sur les communes de philondenx et Lacajunte qui s'est traduit par la dissolution des 2 ACCA au profit de la création d'une seule entité associative avec un seul président, et un seul bureau pour les 2 communes. Nous avons d'autres projets de fusion en attente mais pour cette démarche, les services de la Fédération sont là pour vous aider. C'est d'ailleurs toute la philosophie de la réédition du classeur bleu que vous devez tous avoir désormais où nous avons essayé de remettre à jour toutes les procédures et toutes les explications pour vous épauler dans votre présidence.

2014 a également été l'année du renouvellement du **plan de chasse** triennal chevreuil. Ce dispositif maintenant rodé vous permet d'avoir une plus grande souplesse sur la réalisation de votre prélèvement avec 40% la première année. Je rappelle que la fédération octroie automatiquement les 20% de bracelets en tir d'été, période comprise entre le 1er juin et l'ouverture générale. Les tirs individuels sont parfaitement possible après l'ouverture, c'est simplement la dénomination qui change. Le plan de chasse cervidés est la variable d'ajustement pour nos partenaires forestiers. Nous ne sommes pas là pour éradiquer les animaux, mais nous devons cependant être attentifs à la replantation de la forêt qui s'effectue actuellement. Les plans de chasse doivent être réalisés. Je rappelle qu'en cas de manquement au 80% de réalisations, l'ACCA peut être tenue responsable d'éventuels dégâts. Vigilance donc ! Je tenais également à rappeler que les recours sont à faire normalement au terme de la seconde année. Nous avons eu plusieurs demandes dès la première

année, ce qui n'est pas normal. Ces demandes ont néanmoins pu être traitées, mais ce n'est pas satisfaisant. Je compte sur vous pour adapter votre demande triennale lors du prochain plan mais nous aurons le temps d'en reparler d'ici là. Enfin, je vous rappelle que pour vous simplifier la vie, vous avez accès au prélèvement automatique, ce qui vous permet de recevoir les bracelets directement chez vous. Ce dispositif est aujourd'hui largement utilisé parmi vous, mais pour les retardataires, pensez à contacter le service comptabilité pour mettre en place la procédure.

Qui dit plan de chasse, dit **venaison**. Vous êtes également de plus en plus nombreux à nous faire remonter vos difficultés pour écouler cette venaison. La Fédération va monter un groupe de travail pour plancher sur cette question. Il existe des circuits de valorisation non expérimentés dans les Landes. Ancré dans notre culture de chasse populaire, il n'est pas question ici d'avoir une démarche lucrative mais bien de valoriser la chasse et le gibier au travers de labels déjà existants avec la recherche de partenaires intéressés. Pour mémoire, le tableau landais annuel est de 14 000 chevreuils, 8 000 sangliers et 900 cerfs. Nous devons pouvoir valoriser ce produit naturel auprès d'un plus grand nombre.

Malheureusement, l'abondance du grand gibier n'est pas en rapport avec l'abondance des chasseurs et notamment des nouveaux chasseurs. La formation au **permis de chasser** est une mission de service public des fédérations et nous formons quelques 300 candidats tous les ans. Au niveau national, il semblerait que le nombre de candidats enregistré une tendance à la hausse régulière. La simplification de l'examen y est probablement pour quelque chose. En effet, depuis le 1er janvier, l'épreuve est désormais centrée sur une seule session avec un parcours pratique classique et un QCM de 10 questions. Les candidats bénéficient maintenant d'un site internet dédié où ils peuvent s'entraîner autant qu'ils le veulent. Il ressort de toutes les enquêtes que l'on devient chasseur dans la majorité des cas par transmission ou parrainage. Si chacun de nous amenait à la chasse seulement 1 personne, le déclin des effectifs serait enrayé. Rassurez les volontaires, la formation donnée par le service technique permet dans 70% des cas d'avoir l'examen au premier coup. Nous devons tous être des ambassadeurs. S'inspirant également d'expériences d'autres départements, la fédération expertise actuellement la possibilité d'aider le nouveau candidat, que cela soit financièrement, ou bien même dans sa pratique la première année.

De ce point de vue, la prise du permis de chasser est également liée à l'accueil du chasseur sur le territoire, qu'il soit landais ou extérieur au département. J'en arrive ici à mon 12ème sujet: **Addi'chasse**. J'éprouve une réelle satisfaction de voir ce projet s'ancrer véritablement et durablement dans le paysage cynégétique landais, avec une véritable dynamique de territoire qui fait des émules jusqu'au niveau national. Depuis son lancement en 2012, ce sont 292 chasseurs accueillis par Addi'chasse avec un retour de près de 30 000 € pour les ACCA adhérentes. A chaque

fois, les ressentis des chasseurs accueillis sont excellents. Bien plus que la chasse, ce projet permet de faire découvrir notre région à des familles entières, participe à des échanges culturels, valorise notre chasse populaire et enfin apporte un soutien parfois intéressant à la réalisation des plan de chasse. Fort de ce constat très prometteur, j'avoue ressentir une certaine frustration sur le fait que ce ne sont finalement que, je dis bien que, 50 ACCA qui adhèrent à Addi'chasse. Il ne se passe pas un jour à la fédération où nous sommes sollicités pour nous signaler des difficultés dans l'organisation des battues par manque de monde, ou bien constater la réticence pour augmenter les plans de chasse, parfois avec l'argument financier... Mes chers amis, je ne peux pas l'entendre, tellement ces arguments sont hypocrites et égoïstes. Nous sommes aujourd'hui 23 000 chasseurs landais. Nous étions 30 000 en 2000. Je constate, assez désabusé, que malgré cette diminution problématique du nombre de pratiquants, certaines de nos ACCA maintiennent leur territoire fermé, que cela soit à d'éventuels chasseurs extérieurs, ou bien à d'autres modes de chasse. Il est une formule d'origine lando-landaise mais usitée de plus en plus ailleurs, qui s'exprime en ces termes: la chasse doit être "une et indivisible". Vous ne pouvez pas avoir autant de territoire sans accepter de l'ouvrir à d'autres, ne serait-ce que le temps d'un we de chasse ! De quoi avez-vous peur? Pour la campagne prochaine, je vous le demande, adhérez à addi-chasse. Ne proposez ne serait-ce qu'une seule offre, un bracelet en tir d'été par exemple ou bien même en tir d'hiver. Nous devons tous ensemble donner de l'ampleur à addi-chasse, car actuellement la demande est bien supérieure à l'offre, et c'est inacceptable de notre part dans ce contexte d'abondance. J'ai même l'impression que certains n'ont pas encore bien compris le concept même de cette idée. Pour toutes les informations, contactez notre ambassadeur Timothé quenouille, toujours en contrat d'avenir à la Fédération. Adhérez, je compte sur vous!

Je parlais à l'instant de Timothé, et bien c'est de son travail avec les scolaires dont je vais maintenant vous faire échos. Il existe depuis 2010 une convention entre notre Fédération Nationale et le Ministère de l'éducation qui permet que la découverte et l'éducation de la nature conduite par les fédérations départementales de chasse et de pêche, soit enfin reconnue au plan national. La réforme des rythmes scolaires a ensuite conduit les collectivités à chercher des intervenants dans le cadre des Temps d'Apprentissage Périscolaires. Ainsi, nous avons orienté Timothé sur cette activité, un peu pour voir... Comme à chaque fois, nous sous-estimons grandement la place que nous avons dans notre société. Plus qu'une réussite, c'est un véritable succès que connais cette opération. Il ne s'agit en aucun cas de faire du prosélytisme comme certains veulent nous le faire croire, mais bien d'une découverte de la nature locale, s'appuyant sur des supports et un discours adapté et travaillé en conséquence. Ce sont ainsi 12 conventions qui ont pu être signées ce début d'année avec des écoles. Il ne s'agit là que de la première phase de déploiement de cette stratégie de sensibilisation des plus jeunes. La Fédération ne pourra pas aller partout, et je dirai même qu'il n'est pas souhaitable qu'un salarié se focalise dans le long terme sur

cette action. C'est là que vous rentrez en piste mes chers présidents. Durant ce printemps et cet été, nous souhaitons former des bénévoles à cet exercice afin que nous puissions intervenir dans d'autres établissements. Attention, il s'agit d'un engagement. Vous serez sollicités prochainement pour que vous nous fassiez remonter d'éventuelles personnes intéressées. Les interventions sont courtes, en moyenne 3/4 d'heures mais cela nécessite une réelle préparation. Tout le matériel pédagogique serait fourni par la fédération. Une bonne communication est un réel atout. Une mauvaise intervention, mal préparée, non maîtrisée peut avoir des effets dévastateurs. C'est pour cette raison que nous souhaitons absolument vous former. Il s'agit d'un challenge à ne pas rater ! Encore une fois, je compte sur vous. Il s'agit là de la conception même de la nature de vos enfants ou petits enfants où nous pouvons intervenir. Je trouve à titre personnel qu'il est désastreux qu'un enfant en primaire connaisse le lion, mais incapable de mettre un nom sur un lièvre.

Cela m'amène naturellement sur la thématique de la communication. Pas de satisfécit ici, mais force est de constater que notre entreprise de communiquer poursuit son déploiement. Le nouvel environnement graphique a permis de rendre lisible et identifiable tous les documents de la Fédération. Les nouvelles technologies nous permettent d'être présents sur les réseaux sociaux et de démultiplier la portée de nos actions via le site internet. Nous essayons d'améliorer notre communication interne avec l'usage des SMS et des mails. A ce sujet, vous êtes encore une cinquantaine à ne pas disposer d'une adresse électronique. Vous non, mais votre trésorier peut-être !? Il nous semble important que nous puissions contacter toutes les ACCA via ces techniques et c'est pour cette raison que là aussi, nous vous solliciterons pour que vous puissiez si vous le souhaitez nous fournir une adresse.

Nous continuons également notre communication et cultivons notre singularité avec le centre de soins Alca Torda. Ce dernier est toujours très largement présent dans la presse suite aux diverses opérations réalisées dont les chasseurs landais peuvent être fiers. Nous sommes en phase de stabilisation de la structure après d'importants travaux liés à l'obtention d'un financement européen. Il convient maintenant de stabiliser l'équipe en place avec l'aide du conseil général qui s'inscrit là aussi comme un véritable partenaire. Très récemment, c'est à dire la semaine dernière, la totalité de l'équipe CITES de l'ONCFS est venue suivre une formation sur la thématique des oiseaux saisis, puisque nous sommes devenus une structure importante dans la lutte contre le trafic d'espèces protégées. Je vous le dis tous les ans, votre fédération assume pleinement son statut d'association de protection de la nature et ses actions sont vérifiables par tous.

C'est à ce titre également, et il s'agit là de mon avant dernier point que la Fédération est opératrice du document d'objectif des barthes de l'Adour, entité désignée comme zone de protection spéciale par la directive oiseaux dans le cadre du réseau européen Natura 2000. Après tellement d'actions

sur ce territoire, même si la désignation en elle même laisse encore des rancœurs chez certains d'entre nous, il est un fait que la désignation de la Fédération est gage de légitimité sur ce DOCOB. Il fallait absolument tenir le crayon dans ce travail, car il conditionne la pratique de centaines de chasseurs, notamment de gibier d'eau. Nous en sommes à la phase finale et la publication du document devrait se faire courant de cette année.

Mes chers amis, Je clôturerai mon intervention par la référence à un ouvrage qui lie le territoire des barthes à l'instant mentionné, au travail d'un homme ainsi qu'à la fédération des Landes, intitulé "L'Homme dans la Nature, chasseurs et biodiversité" réalisé par la Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage et publié par la Fondation François Sommer. Cet ouvrage valorise les actions de cette fondation en retraçant son histoire sans oublier de mentionner les hommes qui ont fait partie de cette histoire. C'est ainsi que ce livre, dont la portée est très largement nationale, présente au travers des Landes, l'action d'Henri Sallenave pour protéger ce territoire d'exception, avec l'acquisition de l'un des premiers territoires de cette fondation à Saint-Martin de Seignanx. Qu'il y trouve un hommage mérité, et je peux vous assurer, moi qui ai eu le privilège de le côtoyer, que nous poursuivrons son œuvre, dans le maintien d'une politique fédérale en faveur de la préservation des habitats naturels.

Je vous remercie de votre attention.

